



Conditions d'éligibilité au logement LPP

Ne pas posséder ou n'ayant pas possédé toute propriété, ni eux ni leur conjoints :

- i. Un bien à usage d'habitation, à l'exception d'un logement de type fl,
- ii. Un lot de terrain à bâtir
- iii. Ne pas avoir bénéficié d'une aide financière de l'Etat pour l'acquisition ou la construction un logement.

Composition du dossier de souscription à un logement LPP

- i. Demande d'achat d'un logement LPP, légalisée,
- ii. Copie légalisée de pièce d'identité la carte nationale,
- iii. Extrait de naissance N°12, en cours de validité, (daté de moins d'un mois),
- iv. Fiche familiale récente (datée de moins d'un mois),
- v. Un certificat de résidence récent (daté de moins d'un mois),
- vi. Attestation de travail,
- vii. Relevé des émoluments,
- viii. Déclaration sur l'honneur signée par le demandeur et légalisée au niveau de l'APC, attestant qu'il n'a pas bénéficié ni lui ni son conjoint, d'un logement public, d'un lot de terrain et d'une aide financière de l'Etat pour l'acquisition d'un logement ou dans le cadre de l'auto-construction d'un logement (selon modèle élaboré par l'ENPI).